

Rendez-vous avec Aviva vie

JUIN 2010

- **Actualité**
[L'offre Aviva Lisséé Duo 40% Plus Avril 2011](#)
- **Evénement**
[Lancement d'un nouveau site internet Aviva : \[www.questions-finance.fr\]\(http://www.questions-finance.fr\)](#)
- **Côté finance**
[L'économie mondiale se renforce, les incertitudes également...](#)
- **Côté Patrimoine**
[Qu'advient-il du contrat de l'époux survivant lorsque le contrat a été alimenté avec des fonds communs ?](#)

Editorial



Jean-Pierre Menanteau
Président Directeur Général
Aviva France

En deux années de turbulences, les compagnies d'assurance française – et Aviva au premier chef – ont démontré leur capacité de résistance. La solidité renforcée du bilan du groupe Aviva, avec notamment un excédent de 4,4 milliards de livres sterling, est garante de cette capacité à accompagner nos clients sur le long terme.

C'est pourquoi nous poursuivons en 2010 la politique menée en 2009 et qui place au premier plan de ses priorités :

- apporter des réponses concrètes dans un contexte de marchés financiers extrêmement volatils ; à ce titre, la nouvelle offre Aviva Lisséé Duo 40% Plus Avril 2011 disponible à compter du 28 avril 2010 illustre parfaitement cet axe majeur de notre stratégie ;
- le dynamisme de nos offres commerciales (le fonds Aviva Rebond proposé jusqu'à la fin 2009 en est un exemple) ;

- et le développement durable, confirmant ainsi l'engagement constant et concret d'Aviva France.

Côté finance, même si le marché des actions connaît, depuis le début de l'année, une évolution très volatile, il conserve pour Aviva Investors France un intérêt positif car il peut offrir des points d'entrée pour ceux d'entre vous désireux de prendre des expositions sur le long terme. C'est ce que vous explique Jean-François Boulier dans son analyse.

L'environnement des marchés boursiers, le langage financier, les investissements à privilégier... sont toutefois parfois difficiles à appréhender pour nombre d'entre nous.

Afin d'aider les internautes à avoir une meilleure compréhension du monde financier et de ses problématiques, Aviva lance un nouveau site internet www.questions-finance.fr.

Nous vous invitons à le découvrir, et à redécouvrir également les autres sites qu'Aviva a consacré à l'épargne, la retraite et à la dépendance au travers de l'observatoire du lien entre les générations.

Enfin, notre volonté étant de vous informer des solutions existantes en matière de gestion de patrimoine, notre expert vous présente dans cette lettre la co-adhésion avec dénouement au premier décès, qui devrait fortement intéresser les couples mariés.

Nos conseillers restent, comme toujours, à votre écoute pour vous fournir les informations nécessaires sur tous ces sujets et étudier avec vous les solutions les plus appropriées à votre situation personnelle.

Courtoisement.



Actualité

L'offre Aviva Lisséé Duo 40% Plus Avril 2011*

La volatilité sur les marchés financiers est importante. L'investissement progressif conserve donc tout son sens.

C'est pourquoi nous vous proposons une nouvelle offre Lisséé, disponible du **28 avril au 30 juillet 2010****.

Avec Aviva Lisséé Duo 40% Plus Avril 2011*, vous répartissez votre versement entre deux supports sur votre contrat d'assurance vie, avec un taux unique de 3,88%* :**

- 1) Jusqu'à 60% de votre versement net de frais bénéficie d'un rendement garanti à 3,88%*** annuel net jusqu'au 29 avril 2011. A cette échéance, l'épargne restant investie sera arbitrée automatiquement et gratuitement vers le fonds garanti de votre contrat.

- 2) La partie restante (au moins 40%) est investie chaque mois sur les unités de compte éligibles dans le cadre de votre contrat, grâce à des arbitrages automatiques et gratuits débutant au plus tard le mois suivant l'investissement. Vous choisissez ces supports d'investissement en fonction de votre horizon de placement et de votre profil d'investisseur.

3 bonnes raisons donc d'investir sur Aviva Lisséé Duo 40% Plus Avril 2011* :

- Un taux annuel net garanti de 3,88%***
- Jusqu'à 60% de votre investissement totalement garanti jusqu'au 29 avril 2011***
- Une entrée progressive sur les marchés financiers.

N'hésitez pas à en parler à votre Conseiller en assurances qui vous communiquera toutes les informations nécessaires.

* Offre réservée pour de nouveaux versements d'un montant minimum de 20 000 €, effectués entre le 28 avril et le 30 juillet 2010 uniquement pour les contrats d'assurance vie et de capitalisation proposant cette offre. La souscription ou la détention d'un contrat éligible à l'offre est nécessaire. Offre soumise à conditions.

** Aviva se réserve le droit de clore, à tout moment, la période de souscription avant le 30 juillet 2010.

*** Net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Taux applicables aux sommes nettes de frais investies sur les supports Aviva (Horizon) Euro 40% Avril 2011 et Aviva (Horizon) Lisséé 40% Avril 2011. Ce taux annuel net de 3,88% est garanti au prorata de la durée d'investissement sur chaque support et au plus tard jusqu'au 29 avril 2011. Le 29 avril 2011 :

- la totalité de l'épargne restant investie sur le support Aviva (Horizon) Euro 40% Avril 2011 sera automatiquement et gratuitement arbitrée vers le fonds en Euros éligible au contrat.

- la totalité de l'épargne restant investie sur le support Aviva (Horizon) Lisséé 40% Avril 2011 suite au dernier arbitrage programmé mensuel sera automatiquement et gratuitement arbitrée, selon la répartition enregistrée pour l'arbitrage programmé mensuel effectué le 15 avril 2011. Ainsi, à titre d'exemples :

- pour toute somme nette versée le 28 avril 2010, répartie à 60% sur le support Aviva (Horizon) Euro 40% Avril 2011 et à 40% sur le support Aviva (Horizon) Lisséé 40% Avril 2011, et restée investie (hors arbitrages automatiques sortant d'Aviva (Horizon) Lisséé 40% Avril 2011) jusqu'au 29 avril 2011, la revalorisation nette attribuée pour cette période sera de 3,10% ;

- pour toute somme nette versée le 30 juillet 2010, répartie à 60% sur le support Aviva (Horizon) Euro 40% Avril 2011 et à 40% sur le support Aviva (Horizon) Lisséé 40% Avril 2011, et restée investie (hors arbitrages automatiques sortant d'Aviva (Horizon) Lisséé 40% Avril 2011) jusqu'au 29 avril 2011, la revalorisation nette attribuée pour cette période sera de 2,25%.

Les sommes arbitrées chaque mois en sortie du support Aviva (Horizon) Lisséé 40% Avril 2011 vers les OPCVM choisis ne sont pas garanties et sont sujettes aux fluctuations à la hausse ou à la baisse des marchés financiers.

Événement

Lancement d'un nouveau site internet Aviva : www.questions-finance.fr

Pour aller toujours plus loin dans sa démarche de Bon Conseil, Aviva enrichit sa famille de sites internet. Après avoir lancé un site dédié à l'épargne et un autre à la retraite, et avoir créé tout dernièrement le site participatif www.questions-generation.fr consacré à la dépendance, nous vous annonçons la naissance d'un nouveau venu dans la famille des sites internet Aviva : www.questions-finance.fr.

Ces sites ont pour vocation de délivrer des conseils et des informations objectives et de favoriser une meilleure compréhension du monde de l'épargne, de l'investissement, de la santé et de la finance. Afin qu'ils vivent en harmonie, tous les sites Aviva ont uniformisé leur nom :

- www.bonconseil.fr devient www.questions-epargne.fr

- www.bienpreparersaretraite.fr devient www.questions-et-retraite.fr

Le dernier né « Questions Finance » s'adresse à tous ceux qui veulent mieux comprendre et appréhender le monde financier et ses marchés. Il a pour but de vous aider à

déchiffrer le langage économique et financier, à décoder l'environnement des marchés boursiers.

Il s'agit d'un site multifonctions :

- Informatif, avec ses rubriques pratiques sur de nombreux sujets afin d'aider les internautes à avoir une meilleure compréhension des problématiques financières.

- Pédagogique, grâce à une rubrique « novices » qui propose un ensemble d'explications concrètes et d'informations de manière à répondre à vos interrogations sur les placements, les opportunités d'investissement et la gestion d'un portefeuille. « Les règles d'or de l'investisseur », « Les idées reçues », « Fiches pratiques »... Tout y est pour éclairer et guider les débutants !

- Pointu, avec un accès dédié aux experts qui souhaitent définir une stratégie d'investissement, mieux comprendre les facteurs psychologiques d'influence des marchés financiers, connaître les différentes stratégies de diversification de leur portefeuille.



- Participatif et interactif avec les rubriques « Question de l'internaute » et « Avis d'expert ». Un forum sera bientôt actif pour que vous puissiez réagir et échanger en direct sur l'actualité, les articles...

Ce site est donc conçu pour rendre le monde financier plus accessible à certains ou approfondir ses connaissances pour d'autres.

Bonne navigation !



Côté Finance

L'économie mondiale se renforce, les incertitudes également...



Jean-François Boulier
Président du Directoire d'Aviva Investors France

Après une année 2009 particulièrement fructueuse, les marchés d'actions connaissent des mouvements de fluctuation importants, dans un contexte d'inquiétudes relatives aux finances publiques de la zone euro, alors que de nets signes d'amélioration de la conjoncture économique mondiale apparaissent.

Embellie aux Etats-Unis, timide éclaircie en zone euro

Depuis le début de l'année, la conjoncture économique poursuit son amélioration graduelle. Aux Etats-Unis, en dépit d'un marché de l'immobilier sans embellie véritable, les indicateurs se redressent tant du côté des statistiques d'activité que de l'emploi (230 000 emplois créés en mars et 290 000 en avril).

En Europe, les premiers signes de redressement se matérialisent mais de façon plus timide. Dévoilé fin mars, l'indicateur de confiance des directeurs d'achats des secteurs manufacturiers et des services enregistre sa plus forte croissance en deux ans et demi. Dans ce contexte, la croissance s'est élevée à seulement 0,2% au premier trimestre (en rythme trimestriel non annualisé), mais les doutes restent vivaces compte tenu notamment d'une situation de l'emploi fortement dégradée.

En Chine, la croissance du secteur manufacturier s'est encore accélérée en mars, laissant ainsi entrevoir une progression du PIB de près de 12 % au premier trimestre (en rythme annualisé). Cette accélération de l'activité ravive les spéculations entourant la montée des tendances inflationnistes au sein de l'Empire du milieu ainsi que celles tablant sur un resserrement monétaire.

Marchés obligataires : les nuages s'amoncellent

Le pragmatisme des banques centrales – qui ont indiqué qu'elles maintiendraient « de façon prolongée » leurs taux directeurs à des niveaux très bas – explique la rémunération actuellement très faible des placements monétaires (SICAV, Livret A,...). **Ces placements présentent donc actuellement, dans l'absolu, très peu d'intérêt.**

Du côté des obligations d'Etat en zone euro, les marchés ont évolué au gré du flux et du reflux des craintes relatives à l'endettement des pays membres de l'Union (la Grèce, le Portugal et l'Espagne notamment), à l'exception des obligations de l'Etat allemand à 10 ans qui ont servi de valeur refuge.

Les marchés d'actions en pleins doutes

Après un repli en février sur fond de craintes liées à la crise grecque, le CAC 40 a dans un premier temps repris sa marche en avant, dépassant même les 4 000 points courant avril. Pour autant, pénalisés par les inquiétudes relatives aux finances publiques des pays de la zone euro, les places financières européennes ont brutalement corrigé début mai. Elles se sont ensuite nettement reprises le 10 mai (près de 10% de hausse sur la journée) et connaissent depuis lors des épisodes de forte volatilité.

La période des publications de résultats du 1er trimestre 2010 a pourtant révélé des profits en forte progression, ce qui constitue un soutien important aux actions. De plus, le mouvement de fusions-acquisitions s'intensifie aux Etats-Unis, contribuant à animer les marchés.

Quelles classes d'actifs privilégier ?

A horizon 3-5 ans, le scénario de sortie progressive de la crise économique que nous privilégions aujourd'hui devrait favoriser les marchés d'actions.

Dans ce contexte, **Aviva Investors France maintient son opinion positive sur les actions avec une préférence pour les pays développés,** qui pourraient réserver de bonnes surprises en matière de croissance. Les inquiétudes liées aux dettes souveraines ne remettent, en effet, pas en cause le scénario d'amélioration de la conjoncture mondiale et de reprise de la croissance des chiffres d'affaires.

Il convient néanmoins d'aborder les placements d'actions de manière progressive, des accès de fébrilité pouvant les pénaliser de façon transitoire. En effet, les marchés craignent que les politiques budgétaires restrictives qui seront mises en place afin de restaurer les finances publiques ne pèsent sur la croissance. Toutefois, il convient de rappeler que les sociétés cotées sur les marchés de la zone euro sont fortement internationalisées et profiteront de la croissance mondiale. Enfin, la baisse de l'euro constitue un stimulus économique bienvenu pour les entreprises exportatrices de la zone euro.

Du côté des obligations, une remontée des taux longs des deux côtés de l'Atlantique étant, au regard des données actuelles, toujours anticipée à moyen terme, Aviva Investors France demeure réservée sur les obligations d'Etat. En revanche, elle reste positive quant aux perspectives des obligations privées.

Achevé de rédiger le 18/05/2010

Qu'advient-il du contrat de l'époux survivant lorsque le contrat a été alimenté avec des fonds communs ?



Gaullier Lauriau,
Directeur de la Cellule Patrimoniale d'Aviva

Lorsque des époux ont souscrit chacun un contrat d'assurance vie à l'aide de deniers communs, en cas de décès de l'un des époux, quel est le sort du contrat d'assurance vie non dénoué souscrit par l'autre époux ? Selon la réponse ministérielle PRORIOI du 10 novembre 2009*, **la moitié de la valeur de rachat du contrat de l'époux survivant doit être prise en compte dans la liquidation successorale**, bien que cette démarche n'ait pas de conséquences fiscales.

Effet de cette réponse qui nous paraît parfaitement fondée en droit : les notaires vont désormais systématiquement effectuer cette réintégration, ce qui va se traduire par une diminution des droits du conjoint dans la succession.

Pour les époux qui souhaitent éviter cet inconvénient, il existe une solution : **la co-adhésion avec dénouement au premier décès**. Outre le fait d'augmenter les droits du conjoint survivant, cette solution, combinée à une clause bénéficiaire démembrée, permettra d'exonérer totalement de droits les capitaux qui seront transmis aux enfants, au deuxième décès, à condition que les primes aient été versées sur le contrat avant les 70 ans des deux époux.

Pour mieux appréhender la situation, nous vous communiquons un exemple chiffré qui compare, en matière de protection du conjoint, deux adhésions individuelles et une co-adhésion avec dénouement au premier décès.

Hypothèse : patrimoine commun de 1.400.000 € dont 400.000 € en assurance vie :
 . dans le premier cas : les 400 000 euros ont été investis sur deux contrats individuels de 200 000 euros chacun dont le bénéficiaire désigné est le conjoint ;
 . dans le second cas : les 400 000 euros ont été placés sur un contrat d'assurance vie en co-adhésion avec dénouement au premier décès au bénéfice du survivant.

Nous supposons que :
 . le conjoint survivant opte, à la succession, pour le quart en pleine propriété ;
 . du vivant des deux époux, l'intégralité des produits du contrat a été retirée et que par conséquent, au décès du premier conjoint, les capitaux décès du contrat correspondent aux montants des primes versées lors de la souscription du contrat.

	Avec deux contrats d'assurance vie individuels, un pour Mr et un pour Mme	Avec un seul contrat d'assurance vie en co-adhésion avec dénouement au 1er décès
½ Patrimoine commun hors assurance vie	500 000 €	500 000 €
½ Valeur de rachat du contrat du conjoint survivant	100 000 €	-
Total Actif successoral à partager	600 000 €	500 000 €
Droits successoraux du conjoint survivant - Option ¼ en pleine propriété	150 000 €	125 000 €
Capitaux décès reçus par le conjoint	200 000 €	400 000 €
Part du conjoint survivant dans la communauté	600 000 €	500 000 €
Total du patrimoine dont le conjoint dispose en pleine propriété	950 000 €	1 025 000 €

Ce qu'il faut en retenir au plan pratique

- Pour les époux communs en biens, une co-adhésion avec dénouement au premier décès au bénéfice du survivant protège mieux le conjoint survivant que deux adhésions individuelles.
- Lorsque les capitaux sont importants, prévoir une clause bénéficiaire démembrée attribuant le quasi-usufruit au conjoint survivant et la nue-propriété aux enfants permettra en plus d'exonérer totalement de droits les enfants au deuxième décès, à condition que les primes aient été versées sur le contrat avant les 70 ans des deux époux.

En diminuant la masse successorale, la co-adhésion aboutit de fait à minorer les frais de notaire.

* Source : réponse ministérielle PRORIOI publiée au J.O. du 10/11/2009

